

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaients présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 9
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUÏ est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Délibération n°23-42

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

- | | |
|------------|---|
| N° 2023/77 | Signature du contrat avec F. Foret pour les bals du Pôle Sénior à la salle du Champ de foire |
| N° 2023/78 | Signature du contrat avec V. Germain pour les bals du Pôle Sénior à la salle du Champ de foire |
| N° 2023/48 | Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Geckos |
| N° 2023/43 | Travaux de réhabilitation des gymnases Poulidor et Rolland - Modification de marché au lot n°3 |
| N° 2023/51 | Extension du système de vidéoprotection |
| N° 2023/52 | Protection des données - Contrat BNP Parisbas LEASE group |
| N° 2023/53 | Prestations d'analyses microbiologiques et de prélèvements de surface pour la cuisine centrale et les offices de la petite enfance |
| N° 2023/58 | Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de 2 bâtiments sportifs - acte modificatif N°2 |
| N° 2023/59 | Mission de maîtrise d'oeuvre pour les projets d'agrandissements et ou d'aménagements de bâtiments communaux - acte modificatif N°1 |
| N° 2023/70 | Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux |
| N° 2023/72 | Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un marché de travaux pour rénover des installations d'éclairage d'équipements municipaux et optimiser leur facture |

- N° 2023/75 Contrat avec ADM spectacles – Spectacle « TOP A » concours floral
- N° 2023/79 Prestations d'impressions Lots 1 et 2 - Acte modificatif 1
- N° 2023/88 Agrandissement du Dojo G.Bailo signature du marché de maîtrise d'oeuvre
- N° 2023/73 Convention relative à l'occupation temporaire du domaine public de la commune pour les commerçants abonnés des marchés de la gare et du Donjon
- N° 2023/54 Contrat de prestation de services avec SAS Cégia créations
- N° 2023/63 Signature pour l'engagement avec l'association Etudes et Chantiers
- N° 2023/49 Convention avec le collège Paul Eluard - mise à disposition du studio Melting-sons
- N° 2023/50 Convention de mise à disposition de l'auditorium au collège Jules Ferry
- N° 2023/55 Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec Les Allumantes
- N° 2023/56 Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec Le Cabaret des Oiseaux
- N° 2023/57 Contrat de cession pour la fête des Mômes avec Profil Evasion
- N° 2023/60 Convention de collaboration avec l'association Croix Blanche pour la fête des mômes
- N° 2023/64 Convention avec l'UMPS
- N° 2023/71 Contrat avec Cie Poum tchaC - Fête des mômes
- N° 2023/82 Contrat de cession avec l'association Permis de construire - Fête des mômes
- N° 2023/65 Convention de partenariat avec Coeur d'Essonne Agglomération
- N° 2023/74 Mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire de R. Noureev à la MJC

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

